

Département  
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement  
De Bressuire

**S E V T**

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022	Nombre de délégués en exercice : 12 Présents : 11 Absents excusés : 1 Absents : 0 Votants : 11
--	--

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme RICHARD Françoise.

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : M. DORET Michel.

**PROGRAMME RE-SOURCES**  
**ACTIONS 2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

En 2023, le SEVT entame la quatrième année du programme d'actions Re-Sources Thouarsais/Seneuil, afin de poursuivre les démarches de protection de la qualité de l'eau mises en place sur ces territoires.

Les montants sont en € HT.

	Montant prévisionnel 2023	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	
<b>Axe 1</b> Couvrir les sols	18 430,00 €	50%	9 215,00 €	10%	1 843,00 €	0%	0,00 €	7 372,00 €
<b>Axe 2</b> Diversifier les assolements	7 000,00 €	50%	3 500,00 €	10%	700,00 €	0%	0,00 €	2 800,00 €
<b>Axe 3</b> Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	13 680,00 €	50%	6 840,00 €	10%	1 368,00 €	0%	0,00 €	5 472,00 €
<b>Axe 4</b> Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	5 580,00 €	50%	2 790,00 €	10%	558,00 €	0%	0,00 €	2 232,00 €
<b>Axe 5</b> Protéger les zones sensibles								
<i>Veille foncière</i>	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	1 500,00 €
<i>Acquisitions foncières</i>	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10%	10 000,00 €	20%	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Axe 6</b> Communication	17 500,00 €	60%	10 500,00 €	10%	1 750,00 €	0%	0,00 €	5 250,00 €
<b>Axe 8</b> Suivre la qualité de l'eau	14 000,00 €	50%	7 000,00 €	10%	1 400,00 €	0%	0,00 €	5 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>179 190,00 €</b>		<b>91 345,00 €</b>		<b>17 619,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>50 226,00 €</b>

Les montants pour les acquisitions foncières sont à titre indicatif. Des demandes spécifiques plus précises concernant ces dossiers seront faites ultérieurement auprès des financeurs (les pourcentages de financements prévisionnels pourront être différents de ceux indiqués dans le tableau).

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation aux actions de l'année 2023.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres une participation financière pour les actions 2023 du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.



BS du 10.11.2022

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20221110-BS-DE-22-002-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2022  
Date de réception préfecture : 15/11/2022